

202307

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ANDREZIEUX-BOUTHEON

7.1

Délibération n° : 04/07

Séance Ordinaire du Mardi 21 mars 2023

Président de séance : Monsieur DRIOL François Président du CCAS

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames GRANGE, MOINE et MOULARD
Messieurs BOUILHOL, DRIOL, FRANCE et ROBERT

Absents excusés ayant donné pouvoirs : Madame BRUEL ayant donné pouvoir à Monsieur DRIOL
Madame LOUP ayant donné pouvoir à Madame GRANGE

Absents excusés :

Quorum : atteint

Date de convocation : le 14 mars 2023

Date d'affichage : le 27 mars 2023

Objet : Budget Primitif 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, par 9 voix pour :

. **APPROUVE** le budget CCAS 2023 (documents consultables au Centre Communal d'Action Sociale)

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 mars 2023,

Le Président,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264200486-20230321-202307-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Notification : 21/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

